

## **L'école à la maison** (La Croix - 11/02/2004)

*En France, ce n'est pas l'école, mais l'instruction, qui est obligatoire. Pour des raisons géographiques, idéologiques ou pédagogiques, des parents choisissent d'instruire leurs enfants chez eux. Une pratique encore marginale et, à juste titre, très contrôlée.*

Tous les matins, la maison de Laure Guinard se transforme en école. Chacun de ses trois enfants a sa table, son programme, ses leçons d'histoire ou de grammaire et, comme une institutrice, elle passe de l'un à l'autre. « *Ma fille aînée savait lire à deux ans et demi, mais avait des problèmes de psychomotricité, dit-elle. Je ne l'ai pas mise à l'école.* » Elle fonde alors une association « *Choisir d'instruire son enfant* » avec une équipe d'amis qui ont fait le même choix. Depuis, de nombreuses familles (plus de 500 enfants) les ont rejoints.

Quelques années avant, Jennifer Fandard, responsable de l'association « *Les enfants d'abord* » déscolarisait ses deux enfants parce que son aîné, à 8 ans, « *n'aimait pas l'école* ». « *En primaire, se souvient-elle, je répondais un peu à leurs demandes. Pour la culture générale, on empruntait des livres à la bibliothèque ou on allait se balader.* » Vers 12-13 ans, il a fallu mettre un peu plus de « *discipline scolaire* », suivre davantage les programmes. Aujourd'hui, son aîné (18 ans) suit une formation d'enseignement à distance américaine, le second (14 ans) des cours par correspondance, niveau troisième. « *Laisser les enfants apprendre à leur rythme en leur donnant du temps pour eux, c'est un des atouts du choix que j'ai fait.* »

Combien sont-ils aujourd'hui à faire ce choix ? Alors que le homeschooling explose dans les pays anglo-saxons, en particulier aux États-Unis (lire page suivante), cette pratique reste encore marginale en France. Selon la dernière enquête réalisée par l'éducation nationale, 8 000 enfants (de 6 à 16 ans) seraient « *scolarisés par le Cned* » (Centre national d'enseignement à distance) pour des motifs précis (maladie, expatriation des parents, famille itinérante...) et un millier serait « *instruit à la maison* » par leurs parents ou par l'intermédiaire de cours privés. Mais d'après ces organismes de cours par correspondance et les associations de parents, ils seraient de plus en plus nombreux à tenter l'aventure. Marc Gracia, directeur des études du cours Valin, se dit « *obligé de refuser des demandes* ». Les effectifs du cours PI auraient (avec 900 élèves du CP à la terminale) triplé en trois ans, selon son directeur. Quant au cours Legendre, qui propose des cours « *d'un niveau scolaire nettement supérieur à celui de l'éducation nationale* », il aurait, avec un millier d'élèves, doublé en quatre ans ses effectifs et pense à nouveau « *doubler l'an prochain* », affirme Sonia Zouaoui, sa responsable pédagogique.

### **Les motifs religieux sont à peine chiffrables. Il s'agit davantage d'un « choix de vie ».**

Les motivations des familles sont multiples et variées. « *Il fut un temps où certains soixante-huitards ne voulaient pas envoyer leurs enfants à l'école par idéologie*, souligne Jean-Pierre Jullien, enseignant à l'université de Paris VIII, spécialisé dans les formes d'éducation nouvelle. *Ces cas-là sont en diminution sensible et ne me semblent même pas chiffrables.* » Les noyaux d'évangéliques qui retireraient leurs enfants de l'école pour les mettre à l'abri des théories de Darwin sur l'évolution de l'espèce, ont été « *balayés* » dans les années 1990, même si l'on voit resurgir dans le sud de la France quelques groupuscules. Quant aux musulmans, ils se compteraient, selon le CNED, « *sur les doigts d'une main* ». Une impression confirmée par l'UOIF (Union des organisations islamiques de France), où l'on affirme ne connaître « *aucune personne qui refuse d'envoyer ses enfants à l'école pour des raisons religieuses* ».

C'est davantage, aujourd'hui, une « *option pédagogique* » ou un « *choix de vie* » qui motivent la décision des parents. Certains ne mettent pas leurs enfants à l'école, car ils y ont été eux-mêmes malheureux. D'autres les en retirent après une tentative qui s'est soldée par un échec ou parce que l'enfant ne s'y est pas adapté, pour des raisons diverses (troubles de l'apprentissage, racket, violence...). C'est le cas de Sylvie, mère de deux enfants (10 ans et 4 ans). « *Ma fille avait une dyslexie importante*, raconte-t-elle. *Au bout de deux ans de CP, elle n'arrivait pas à apprendre à lire. La troisième année, on a fait ça à la maison, à son rythme, en échangeant avec d'autres mamans et des orthophonistes.* » « *Pour ces enfants un peu particuliers, ajoute-t-elle, on peut faire mieux qu'à l'école et leur éviter des souffrances.* » D'autres, au contraire, veulent que leurs enfants « *avancent plus vite* » parce qu'ils sont précoces (ou qu'ils les estiment tels). Les organismes privés de cours par correspondance en font leur fonds de commerce, et certains enseignants seraient les premiers à leur confier leurs enfants.

Pour autant, l'école à la maison n'est pas réservée aux seules familles aisées et diplômées. «*En primaire surtout, n'importe quelle maman est capable d'instruire ses enfants*», souligne Laure Guinard. Et l'association Les enfants d'abord se targue d'avoir «*un taux important de pères au foyer*». Frédéric Talon, père de deux petites filles (5 ans et 2 ans), a fait ce «*choix de vie*» : «*Ma femme est infirmière, moi je travaillais dans la restauration. Si on avait continué à travailler tous les deux, on ne se verrait plus. Et puis notre aînée a fait une année de maternelle qui s'est mal déroulée : c'est une enfant très sensible qui ne supportait pas la dureté de sa maîtresse. J'ai découvert que l'école n'était pas obligatoire, et j'ai décidé de la garder à la maison tant que c'est possible. Même si, financièrement, ce n'est pas évident, plus ça va, plus ça nous paraît être la bonne solution.*»

### **Depuis 1998, les contrôles de l'éducation nationale sur l'instruction en famille ont été renforcés.**

Une bonne solution ? À condition d'éviter le repli sur soi. Mais la plupart des familles en ont conscience, fonctionnent parfois en réseaux, et balayent l'argument de la «*socialisation par l'école*» d'un revers de main. «*Nos enfants sont perçus à l'extérieur comme très socialisés, épanouis*, affirme Laure Guinard. *La plupart des familles veillent à ce que leurs enfants aient des activités extérieures sans pour autant être saturés de relations.*»

Il reste que l'éducation nationale freine des quatre fers pour éviter que cette pratique ne se développe. Depuis 1998, les contrôles sur l'instruction en famille ont été renforcés (lire les repères) au motif d'éviter les «*dérives sectaires*». Ce sont les inspecteurs d'académie qui, dans chaque département, sont chargés d'encadrer ces familles et de vérifier si l'enfant a le «*niveau requis*». Certains se montrent souples et conciliants, mais d'autres tentent par tous les moyens («*à 7 ans, elle doit savoir lire*») de remettre les enfants d'autorité à l'école. Par ailleurs, le Cned, le seul établissement public qui délivre un enseignement à distance à des prix abordables, n'accepte en «*scolarité complète*» que les enfants qui ont reçu un «*avis favorable*» des inspecteurs d'académie. Et ces derniers ne l'accordent que pour des motifs «*répertoriés*» (maladie de l'enfant, expatriation des parents...). Cette pratique n'a pas de base juridique mais vise à limiter le nombre de familles qui seraient tentées d'y avoir recours.

Instruire ses enfants chez soi est pourtant un droit, et de plus en plus de parents aujourd'hui le savent. Alors que de nombreux parents d'enfants handicapés se battent pour que leurs enfants soient intégrés dans une classe, revendiquer ce droit peut certes paraître un luxe. Et pour la grande majorité de la population prévaut encore l'idée que l'école est un lieu nécessaire pour apprendre à se confronter aux autres. Il reste que le développement des nouvelles technologies d'apprentissage, la montée de l'individualisme et du sentiment d'insécurité face à la violence scolaire, le mécontentement grandissant vis-à-vis de l'institution scolaire et le désir de plus en plus vif de trouver une alternative à l'école, pourraient inciter davantage de parents à vouloir instruire leurs enfants chez eux.

**C. L.**